

Règlement du concours « Nocturnes des Musées bruxellois » – 24/09/09 > 17/12/09

1. Le concours est organisé par le Conseil bruxellois des Musées.
2. Il se déroule du 24 septembre au 10 décembre 2009, chaque jeudi soir, entre 17 et 22h, dans l'un des musées participant aux « Nocturnes des Musées bruxellois ».
3. Qui peut participer ? Tout visiteur des Nocturnes âgé de 18 ans minimum. Les membres de la famille (jusqu'au deuxième degré) du personnel des musées participants et du Conseil bruxellois des Musées sont exclus du concours. Une seule réponse par famille, résidant à la même adresse, pourra être validée par jeudi (soit 12 participations maximum par famille sur la saison des Nocturnes).
4. Chaque jeudi soir entre le 24/09/2009 et le 10/12/2009, un objet provenant d'un musée bruxellois est exposé dans l'un des musées participant aux « Nocturnes des Musées bruxellois » (dans une vitrine, au mur, sur un socle...). Le visiteur doit identifier l'objet insolite puis noter, sur la carte-réponse, la phrase décrivant l'objet, le nom du musée où l'objet est caché ainsi que son musée d'origine.
5. La semaine précédant la nocturne, un indice (photo) est publié dans la revue *Agenda* (supplément trilingue de *Brussel deze Week*). Le nom du musée dans lequel l'objet insolite est caché y est également dévoilé.
6. La participation au jeu est gratuite et ne requiert aucune inscription préalable. Les participants doivent cependant s'acquitter du droit d'entrée au musée (sauf quand la nocturne est gratuite).
7. Tous les « objets insolites » ont été choisis et sélectionnés par les musées participants et le Conseil bruxellois des Musées.
8. Chaque musée, où un « objet insolite » est caché, met des cartes-réponses pour le concours à la disposition des visiteurs (dans la limite du stock disponible).
9. Pour être valable, la carte-réponse doit être lisible, complétée correctement et dans son intégralité. Elle doit impérativement être déposée dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil du musée, le soir même de la nocturne. Les envois par la poste ne sont pas valables.
10. Le tirage au sort ne concernera que les cartes-réponses auxquelles il aura été répondu correctement.
11. Le tirage au sort sera effectué le lendemain de l'avant-dernière nocturne soit le 11/12/2009, en présence d'un jury composé de 3 représentants des musées participants.
12. 14 gagnants seront tirés au sort. Ils seront invités par téléphone, e-mail ou poste à la remise des prix.
13. La remise des prix aura lieu le jeudi 17/12/2009 au Musée des Instruments de Musique. 7 gagnants recevront des chèques-cadeaux et pourront participer, avec une personne de leur choix, à une visite VIP du Musée des Instruments de Musique, le 17/12/2009 ; 7 autres gagnants seront aussi conviés, avec une personne de leur choix, à cette visite VIP, mais ne recevront pas de chèques-cadeaux.
14. Il ne sera attribué qu'un prix par famille résidant à la même adresse. La carte d'identité des gagnants sera exigée lors de la remise des prix (même s'ils se font représenter).
15. Les prix sont offerts par Vivaboxes. Il s'agit de 7 chèques-cadeaux d'une valeur de 60 euros chacun. Ces chèques-cadeaux sont échangeables contre des tickets au Bozar (expositions, musique, cinéma, théâtre, danse, littérature). Voir aussi : www.vivabox.com. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury. Les personnes qui trichent seront automatiquement exclues du jeu-concours.
16. Le lendemain de chaque nocturne, la réponse au concours sera mise en ligne sur le site Internet des Nocturnes : www.museesdebruxelles.be et disponible sur simple demande auprès du Conseil bruxellois des Musées au 02/512.77.80.
17. Toute information complémentaire peut-être obtenue auprès du Conseil bruxellois des Musées au 02/512.77.80.
18. Les coordonnées des participants seront incluses dans la base de données du Conseil bruxellois des Musées. Elles ne seront pas transmises à des tiers et serviront à l'envoi d'informations sur différentes activités culturelles. Les participants auront la possibilité de corriger ces données ou de se désinscrire.